Département de l'Eure
Canton de St-ANDRE DE L'EURE
**Commune de ST-ANDRE DE L'EU**

303

**REPUBLIQUE FRANCAISE**
**Liberté – Egalité – Fraternité**

**Police – 2026/152**

# ARRETE DU MAIRE
# Restriction de Circulation
# Arrêt et stationnement interdit
# Chemin des Rouliers

## Le Maire de SAINT-ANDRE DE L'EURE,

**Vu** le Code de Sécurité Intérieure, notamment ses articles L511-1 et suivants
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
**Vu** le Code de la Route,
**Vu** le Code de la Voirie Routière,

**Vu** la demande de M. PERREE pour l'entreprise EUROVIA, domiciliée 1, Allée Albert Cochery 27220 Saint André de l'Eure en date du 28 Octobre 2026,

**CONSIDERANT qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement Chemin des Rouliers 27220 Saint André de l'Eure afin de permettre la réfection de la chaussée,**

**CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures, dans l'intérêt du bon ordre, de la tranquillité et de la sécurité publique,**

## - A R R E T E -

**ART.1** : Du Mercredi 4 Novembre au Vendredi 20 Novembre2026, l'entreprise EUROVIA est autorisée à procéder à la réfection de chaussée Chemin des Rouliers 27220 Saint André de l'Eure,

**ART.2 :** Pendant toute la durée de l'occupation du Domaine Public, la circulation et le stationnement seront interdits afin de permettre la réfection de la chaussée Chemin des Rouliers.

.

**ART.3 :** L'entreprise EUROVIA prendra toutes mesures utiles, afin de préserver l'accès des riverains à leur domicile en toute sécurité. Le passage des services de secours et d'urgence sera rendu possible

**ART.4** : La matérialisation nécessaire et la signalisation adaptée à la nature des travaux seront mises en place par l'entreprise EUROVIA 48h00 avant le début des travaux.

**ART.5 :** Le présent arrêté s'appliquera dès la mise en place de la signalisation règlementaire et devra impérativement être affiché sur les dispositifs de neutralisation.

**ART.6** : La Police Municipale et la Gendarmerie Nationale sont chargées de son application. Les infractions seront constatées et poursuivies selon la législation en vigueur.
Le présent arrêté sera publié en les formes prescrites. Une ampliation en sera fournie à la Gendarmerie, au service de Police Municipale, à M.PERREE pour l'entreprise EUROVIA,

**ART. 7** : Un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 Avenue Gustave Flaubert – 76000 Rouen) pourra être effectué dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**
**St André de l'Eure, le 2 Novembre 2026**

**Le Maire,**
**Franck BERNARD**

MAIRIE DE ST ANDRÉ-DE-L'EURE ★ 27 ★

Certifié exécutoire le présent arrêté
Publié le :03/11/2026
Notifié le 3/11/2026

304

MAIRIE DE ST ANDRÉ-DE-L'EURE * 27 *